

Évolution de la langue bretonne

En este artículo, se destaca la importancia cultural de la lengua bretona en Francia. Allí existen emisiones de radio y televisión en este idioma minoritario, a pesar de la falta de un marco legal que lo defienda.

| Por la **Comisión de Idioma Francés** |

Le breton est une langue celtique – Elle est dite « insulaire » c'est-à-dire issue de Grande Bretagne – Son histoire commence avec l'apparition des Bretons dans l'île de Bretagne (actuelle Grande-Bretagne) au 6^{ème} siècle avant J.C. – C'est en 60 que les Romains prirent pied dans l'île et soumièrent les Bretons.

A la chute de l'empire romain, des vagues successives de bretons émigrèrent en Armorique (notre Bretagne actuelle) et amenèrent la langue bretonne proprement dite sur le continent. Cette langue était principalement parlée dans la partie occidentale de la Bretagne (à partir de Saint Briec au Nord et de Vannes au Sud). De nos jours, la Bretagne compte deux langues régionales aux origines assez différentes en plus du français : le breton : langue celtique parlée principalement en Basse Bretagne (partie ouest de la Bretagne).

En 1951, une loi autorisait l'enseignement du breton, jusque là interdit.

En 1976, était créée la 1^{ère} école maternelle DIWAN, avec une demie douzaine d'élèves. Diwan scolarise en 1994 plus de 1500 élèves de la maternelle au collège et prévoit l'ouverture de nouvelles écoles et collèges tout en préparant l'ouverture d'un lycée. En 2000, l'association compte un lycée et 3 collèges.

En 1978, l'enseignement du breton était autorisé comme 2^{ème} langue vivante puis comme 3^{ème} langue vivante en 1982.

En 1981, la licence de breton était créée, en 1986 le CAPES mais il fallait attendre 1989 pour obtenir la création d'un DEUG.

Développer le breton passe bien sûr par l'enseignement et l'usage dans la vie quotidienne : menus, signalisation routière, panneaux des villes. La région en prend conscience...

En 1993, les gouvernements français successifs, de gauche et de droite, refusent de signer la charte européenne des Langues Minoritaires et de reconnaître les droits linguistiques des bretons.

Il existe des émissions de radio et de télévision en breton mais pas de chaîne émettant en breton.

À la radio des chaînes locales diffusent plusieurs heures de breton par semaine mais sans perspective de développement.

A la télévision, moins d'une heure hebdomadaire ; il n'existe pas d'émission pour enfants ni pour les personnes apprenant la langue.

Il n'y a pas de statut officiel pour le breton dans la vie publique – L'utilisation de la langue bretonne dans les documents juridiques et commerciaux ainsi que dans la publicité est contraire à la loi française. ■